

COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

MA COMMUNE A MOINS
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement
a lieu tous
les **5** ans auprès
de l'ensemble
de la population
communale

MA COMMUNE A PLUS
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu
tous les ans sur un échantillon
de **8 %** de la population

L'agent recenseur
me remet mes codes
confidentiels d'accès
au questionnaire



Je remplis le questionnaire

Par internet sur
www.le-recensement-et-moi.fr



Si vous ne pouvez
pas répondre en ligne,
utilisez le questionnaire
papier



Validez
et c'est terminé !

L'agent recenseur repassera
sur rendez-vous pour
récupérer le questionnaire
sous quelques jours

